Elaboration d'un référentiel tarifaire des prestations de travaux forestiers par Michel Rival

Ce référentiel a été établi en début 2013, à partir des tarifs réels observés sur des chantiers et de la contribution volontaire d'entreprises. Il a été élaboré selon les grands types de travaux "précautions d'utilisation".

Ces prix sont à prendre avec les réserves d'usage.

Ils peuvent varier assez fortement pour une même opération en fonction :

- des caractéristiques du chantier (surface, pente, accès, état de la végétation, ...) ;
- de l'opérateur (équipement disponible, goût personnel pour réaliser l'opération concernée, ...) ;
- des conditions d'intervention (période des travaux, délais imposés, ...).

Il est, dans tous les cas, recommandé d'avoir l'avis d'un professionnel (si possible neutre) et de faire établir des devis comparatifs.

Travaux préparatoires à la plantation	Prix unit./ha	Prix moy. obs.	Prix/ha	Prix moy. obs.
Préparation au broyeur lourd en plein			700 - 1.300	1.000 - 1.100
Rangement méca des rémanents (sans déssoucher)			450 - 900	600 - 650
Dessouchage + andainage			850 - 1.400	1.000 - 1.100
Dessouchage + brûlage (ou broyage)			1.000 - 1.800	1.500 - 1.600
Préparation de potets	0.5 à 1€/unité	0.5 à 0.7	400 - 800 *faible densité* 500 - 1.000 *densité normale*	n.s.

Travail du sol et autres travaux préparatoires/plantation	Prix unit./ha	Prix moy. obs.	Prix/ha	Prix moy. obs.
Sous-solage/ligne de plantation			80 à 140	90 - 100
Labour, autre travail du sol (rota, griffage,…) : – en plein – sur ligne de plantation			 180 à 250 130 à 180	 200 150
Réalisation de potets avec mini-pelle				
Jalonnage de ligne de plantation (terrain non préparé)	0.38 à 0.70		60 à 100	60 - 80
Protection gibier (fourniture et pose) – antenne métallique – gaine étui	 1.40 à 2.00 2.5 à 3.5	 1.50 à 1.60 2.6 à 3.2		

Travail de plantation et traitements connexes	Prix unit./ha	Prix moy. obs.	Prix/ha	Prix moy. obs.
Plantation sur terrain non travaillé – sol forestier ensouché – sol de lande, prairie	 0.28 à 0.45 0.26 à 0.70	 0.35 - 0.40 0.40 - 0.45		
Plantation sur terrain travaillé – après sous-solage – après labour – après potets travaillés	 0.24 à 0.35 0.24 à 0.35 0.30 à 0.35	 0.08 - 0.32 0.30 0.30		
Regarnis	0.35 à 0.5	0.40		
Traitement hylobe	0.08 à 0.30	0.10 à 0.15		
Fertilisation – localisée/plant – en plein (regonflage)	 0.10 à 0.25 -	 0.10 à 0.12 -	 50 à 130 -	 75 - 90 -

À venir : les travaux de sylviculture, les travaux d'infrastructures et connexes

Contacts

Président :
J-M. Aubertie
30 rue Abraham Bosse
37000 Tours
jmaubertie@yahoo.fr

Vice-présidents :
- F. Bordes
- D. Réveillon
- B. Bunisset

Secrétaire :
L. Chasteloux
36 rue de la Pierre Blanche
19200 Ussel
louis.chastebux@gmail.com

Secrétaire-adjoint :
C. Langlade
19320 Lafage/Sombre
langladech@wanadoo.fr

Trésorier :
J. Guillaumie
Le Bétonnet
19300 Rosiers d'Egletons
jean-guillaumie@orange.fr

Trésorier-adjoint :
M. Valadour
Résidence Clemenceau
19000 Tulle
michele.valadour@wanadoo.fr

Animateur :
M. Rival
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 Ussel
m.rival@correze.chambagri.fr

Secrétariat :
I. Dannay
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 Ussel
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Plaquette réalisée avec le concours du CRPF Limousin Agence d'Egletons

Agenda 2013

vendredi 4 octobre

Forêt et grand gibier (projet d'un guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier)

vendredi 8 novembre

Réalisation d'un inventaire de peuplement.

ADAF DORDOGNE VENTADOUR

Votre lettre d'info

2013 — semestre 1 — n°2

Editorial du Président : Un voyage d'étude au service des forestiers !

A l'occasion de notre sortie printanière nous sommes allés visiter des plantations de cèdres de la Xaintrie à Turenne. Et comme le poète nous avons voyagé à côté de chez nous, fait un pas ou deux, nous nous sommes arrêtés pour observer plusieurs parcelles, où les jeunes Cèdres côtoyaient une végétation bien installée. Les techniciens présents nous ont raconté l'histoire de ces propriétaires et de leur envie de construire le futur à leur manière, peut être en avance sur leur temps mais tous passionnés par la forêt !

Nos avons été accueillis en Xaintrie par François Polidor, président de l'Afoxa, en ami et en voisin ! Pour celles et ceux qui étaient présents, vous avez pu observer la passion de ces propriétaires, et l'envie de bien faire, ce sont des amis de la nature et de la forêt. Que de temps et d'argent investis pour les jeunes générations, mais en tout cas un seul objectif les a conduit à cette réalisation : se faire plaisir ! Alors bien sur il y a les conseils des techniciens et l'écoute des experts du changement climatique mais surtout l'envie de faire, de prouver que c'est possible ! Quelle anticipation du futur quand on observe des cèdres de plus de 60 ans et de 6 m^3 pièce ! Et à les entendre, à les voir sourire et plaisanter, ils ont tous de la graine de centenaires ! et si la forêt était un élément de santé, santé du propriétaires et santé publique…

Et ce jour là, un des tous premiers jours de printemps le soleil fleuretait avec les branches des cèdres, leur rappelant leur origine méditerranéenne, il jouait à cache-cache comme un enfant amoureux, et les branches sous la brise se penchaient sur les propriétaires assidus et heureux, comme pour les remercier de les avoir plantés et aimés.

Je ne pourrais pas ne pas parler à cet instant de réchauffement climatique mais aussi de refroidissement dans certaines parties du globe, et si nous en faisions partie…

Notre planète vit avec le soleil, et aussi avec la lune ! Les jardiniers, les agriculteurs et les forestiers le savent bien, depuis l'antiquité et la sédentarisation de l'homme, nous avons appris et enrichi notre connaissance de la nature par l'observation des quartiers de l'astre qui éclaire nos nuits.…

Le soleil bien que lointain de la Terre est une centrale nucléaire démesurée où le moindre dérèglement, tempête, peut avoir des conséquences sur notre écosystème. Enfin « la planète Terre » vit ! Et si le bleu de l'océan côtoie le bleu du ciel, sous l'océan, la croûte se déchire…. Tremblement de terre, dérive des continents, volcans… tsunami (vague déferlante provoquée par un tremblement de terre ou une éruption volcanique sous marine) augmentent et les cendres qui seraient rejetées dans l'atmosphère pourraient refroidir considérablement la planète !

Récemment lorsque le volcan islandais Eyjafjöll s'est réveillé après un repos de près de 200 ans, la presse titrait : « L'éruption du volcan islandais Eyjafjöll perturbe fortement le trafic aérien de l'Europe du Nord ». Aucune trace dans la presse des conséquences des rejets de cendre dans l'atmosphère… ce n'était pas vendeur ! L'histoire nous rapporte des accidents d'éruption volcanique ou des villes et population entière ont été décimées (Pompéi).

Alors restons des propriétaires libres et courageux comme ces propriétaires de la vallée de la Dordogne, vos grands-parents ou arrière-grands-parents, soyez censés et originaux, capables de choisir et de ne pas être infantilisés, manipulés par des marchands de belles paroles ! Soyez pragmatiques, pensez revoir vos aïeux visitant les parcelles qu'ils vous ont léguées… et pour beaucoup d'entre nous, plantées quand vous avez quitté votre terre natale pour aller travailler à la ville.…

Alors que faire ? Écouter et comprendre ce qui se passe bien sûr ! Mais faites votre propre analyse, votre propre opinion, avec clairvoyance et bon sens, en fonction de votre patrimoine forestier issu de la famille ou acheté de votre vivant, en fonction de l'intérêt de votre descendance, «faîtes en à votre tête», fonction de vos intérêts, de la connaissance du terrain, de son exposition, et plantez dans les stations, les essences qui vous paraissent les mieux adaptées ! En un mot « faîtes vous plaisir » ! Tout en optimisant la rotation de peuplements adaptés.

Ce n'est pas une seule cause qui provoquera un accident mais une succession de dysfonctionnements… dont j'ignore l'intensité, la durée et la température à venir à la hausse ou à la baisse et peut être les deux ! Le constat de l'expérience m'amène à être prudent et à ne pas prendre en considération, qu'avec des pincettes, les dires des experts qui se trompent régulièrement et disent une chose et son contraire sans sourciller.

Enfin si la forêt est source de stockage de carbone, dans notre quotidien il y a tant de paradoxes…. et ce développement durable est en premier lieu mercantile et financier ! Il ne sera réellement durable que s'il est économique pour le plus grand nombre !

Je souhaite enrichir cette idée philosophique et économique par le fait suivant :

Une grume de Hêtre transportée du Havre à Pékin revient moins chère que de la transporter du Havre à Strasbourg !

Jean-Maurice AUBERTIE

Sommaire

- Page 1 : *l'Éditorial*
- Page 2 : *dossier fiscalité « La fiscalité sur le revenu »*
- Page 3 : *CR journée technique « délimitation et bornage »*
- Page 4 : *carte territoire de l'ADAF*
- Page 5 : *vos interlocuteurs*
- Page 6 : *le Cyprès Chauve*
- Page 7 : *compte-rendu AG CETEF*
- Page 8 : *tableaux tarifaires – Contacts Agenda 2013*

« La Fiscalité sur le revenu » mars 2012 *par Agnès Bergeal et Michel Rival*

L'impôt sur le revenu (IRPP) est obligatoirement forfaitaire.

Il se déclare chaque année sur l'imprimé 2042 C (revenus complémentaires) : *rubrique 5* « revenus et plus values des professions non salariées » →Revenus agricoles →Régime du forfait →Revenus de exploitants forestiers (cadre 5 HD).

La somme à déclarer est le montant du revenu cadastral de l'ensemble de vos bois. Ce montant est mentionné sur votre taxe foncière non bâtie rubrique : « *Base du forfait forestier* ».

Si le forfait n'est pas fixé, cocher la case au dessus. Des réductions sont possibles (reboisement, sinistre, ..). Si vous bénéficiez d'une exonération de taxe foncière : (plantation, régénération naturelle, ...), le revenu cadastral à prendre en compte est soit l'ancien revenu cadastral (avant travaux) ou la moitié du nouveau revenu (après travaux). On prend en compte celui qui constitue la plus faible des deux sommes.

La défiscalisation sur investissement forestier : DEFI-FORÊT :

Sont concernés, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui réalisent entre le 1er /01/2001 et le 31/12/2013 des investissements dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé. Document d'information n°2041 GK à consulter.

Réduction d'impôts au titre des dépenses suivantes :

- Acquisition directe ou indirecte de terrains forestiers : **DEFI acquisition**
- Réalisation de travaux forestiers : **DEFI travaux**
- Gestion de terrains forestiers : **DEFI contrat**

Formalités déclaratives DEFI FORET :

Utiliser le formulaire 2042 C : « revenus complémentaires ». Les dépenses d'investissements sont à inscrire : *Rubrique 7* « réductions et crédit d'impôt » →Ligne « investissement forestier » :

- ♠ Case 7 UN pour acquisition
- ♠ Case 7 UP pour travaux
- ♠ Case 7 UQ pour un contrat de gestion
- ♠ Case 7 UC pour cotisation assurance

Justificatifs : voir notice 2041 GK. Utiliser les modèles d'engagement proposés par l'administration fiscale (annexes 1 à 5 BOI 5 B-23-09 IRPP-IV-277005).

A défaut : Déclaration sur papier libre mentionnant l'identité et l'adresse du contribuable bénéficiaire, la désignation des parcelles concernées, le prix d'acquisition ou des travaux, l'engagement de conservation (du terrain ou des parts) et l'engagement de gestion durable.

La Réduction d'Impôt (IRPP) sur les DEFIS :

DEFI acquisition: base : prix d'acquisition+frais d'acquisition (facture notaire). Pas de report d' excédent.

DEFI travaux : base : montant des travaux TTC. Excédent reportable sur les 4 années suivantes (8 ans si sinistre). Déduction pour cotisation d'assurance (incendie-tempête).

- 90% des sommes versées en 2011 (impôts 2012) dans la limite de 12 €/ha.
- 76% des sommes versées en 2012 (impôts 2013) dans la limite de 9,6 €/ha.

DEFI contrat : base : montant rémunération annuelle.

	DEFI Acquisition	DEFI Travaux	DEFI Contrat
maxi investissement retenu			
célibataire	5.700 €	6.250 €	2.000 €
couple ou Pacs	11.400 €	12.500 €	4.000 €
Taux de réduction (IRPP)			
Impôts 2012	achat en 2011	dépenses de 2011	rémunérations payées en 2011
	22%	22%	22%
Impôts 2013	achat en 2012	dépenses de 2012	rémunérations payées en 2012
	18%	18%	18%

Pour le contrat de gestion : l'identité et adresse du cocontractant, la date de signature du contrat, le montant de la rémunération et date du versement.

Possibilité de cumul des 3 DEFI dans la limite du plafonnement global pour 2011 : 18.000€ + 6% du revenu imposable.

Pour tout complément d'information, Michel Rival : 05 55 46 78 46

Dans le prochain numéro nous parlerons de « La TVA ».

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du CETEF du 23 mars 2013

M. Gaillard, président du CETEF, explique les missions de l'association régie par la Loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet de concourir au développement des études forestières et à la vulgarisation des résultats.

> L'objectif principal du centre est d'abord technique et vise à l'amélioration des moyens et des conditions de production des espèces forestières. La notion économie est ajoutée pour être en cohérence avec le CETEF Auvergne et pour tenir compte des facteurs économiques liés à la commercialisation des bois ; en toute logique elle devrait amener à la création d'un groupe de travail distinct.

M. Ferron, ingénieur forestier présente les travaux engagés par les groupes de travail.

> Actuellement 2 groupes en activité : adaptation au changement climatique/culture du Cèdre, études sur le Douglas. En préparation, un groupe « itinéraires sylvicoles ». Les résultats des groupes précédents, Mélèze, Chêne rouge *(suivi réactif)* ont fait l'objet de publications que l'on peut se procurer au CETEF avec d'autres ouvrages.

Le sous-directeur de l'École Forestière de Meymac qui nous reçoit, nous présente les activités et les projets de son établissement associé au Lycée Agricole de Neuvic *(préparation au Bac Pro Forêt)*.

> Outre les formations adultes et par voie d'apprentissage aux métiers du bois, la préparation au BTS de technicien forestier et dans un avenir proche les créations de BTS pour les filières technico-commercial et produits bois, cynégétique, taille et soin des arbres ; un peu plus tard un BTS gestion situation de crise et un niveau Bac+3 pour la formation d'étudiants au niveau européen.

Le dernier intervenant est **M. Gracia**, enseignant à l'École Forestière, qui nous présente le résultat des travaux de son sujet de thèse (*encadré par l'INRA, département biochimie des écosystème forestiers)*. L'objectif est de mieux appréhender les phénomènes de nitrification sous Douglas et de son incidence sur le fonctionnement et la durabilité du sol forestier ou pédo-système.

> Sachant que les ressources des sols du Limousin sont modestes *(6 à 10 cm de terre sur des leuco-granites)* ce sol ne retient pas plus de 3% de l'eau des précipitations et cette eau est à un PH acide de 3,9 ce qui favorise la remise en solution d'éléments comme l'aluminium et les carbonates et leur élimination par les effets de drainage. Les éléments indispensables dans le sol sont avec l'eau, les produits de désagrégation et d'altération de celui-ci. Les apports atmosphériques sont liés à la surface foliaire de l'arbre.
>
> Cumulée chez un Douglas adulte elle représente 17 ha et récupère 45% des précipitations. Entre 0 et 25 ans l'arbre stocke le matériel minéral, de 25 et 40 ans il l'utilise, entre la souche et le tronc 89% des éléments disponibles sont prélevés. Le Douglas renouvelle en permanence ses aiguilles et totalement en 3 ans.
>
> En cours de vie un Hêtre produit 5 tonnes de feuilles et le Douglas 1,7 tonnes d'aiguilles. La minéralisation des feuilles ou des aiguilles s'étale sur 40 ans ; le cycle biologique dépend de la minéralisation de la matière organique qui est réalisée en Limousin par les champignons et les bactéries, ce qui handicape les plantations sur landes sèches, pauvres en bactéries.
>
> L'installation et la récolte d'un 1er boisement va dans ce dernier cas exporter des ressources déjà très faibles et handicaper une 2ème génération de plantation si rien n'est fait pour le sol et si on élimine les branches et écorces ; de la mécanisation lourde qui tasse les sols, détruit les bactéries aérobies qui l'enrichissement.
>
> Il faut aussi tenir compte des influences atmosphériques et climatiques : l'élévation de la température moyenne, l'allongement de la saison de végétation, la teneur en CO_2 + eau = carbonates ; tous interviennent sur les échanges des éléments majeurs *(azote, phosphore, magnésium, calcium et potassium)*. On a constaté que la concentration suffisante en calcium dans l'aiguille et le bourgeon permettait au Douglas de résister au stress hydrique. Outre l'amélioration génétique celle des connaissances devra porter sur la préparation des sols, la plantation d'espèces mélangées *(ex. Douglas/Bouleaux)*, la régénération naturelle et les amendements *(ex. calco-magnésiens)* qui limiterait les pertes en aluminium et en nitrates dans les eaux de drainage profondes.
>
> Un réseau de 23 sites et une expérimentation de 8 dispositifs montrent que le Douglas est une essence forestière acidifiante des sols par nitrification, à l'égal du Pin Laricio et du Chêne sessile. L'effet est plus faible avec le Hêtre, l'Epicéa et le Sapin Nordman. La carence en oligo-éléments et en métaux amènent à une moindre résistance eux éléments pathogènes. Dans ce très riche exposé des interrogations subsistent :
>
> – Quel est le mécanisme de la nitrification ?
> – Quelle est l'influence bactérienne impliquée ?
> – Peut on établir un rapport simple plante/PH ?
> – Dans quelle mesure le mélange d'essences différentes est-il profitable ?

Je pense que pour tous ceux qui ont de solides expériences de terrain cet exposé ne leurs apprendra rien et qu'ils pourraient peut être même y apporter des compléments, pour ma part je trouve très intéressante cette démarche d'explication des phénomènes qui permettent d'anticiper.

Mme COURTAULT

NOTE A L'INTENTION DES ADHERENTS DE L'ADAF

Crédit photo : CNPF Limousin

Les propriétaires forestiers, possédant des parcelles humides voir très mouilleuses où l'on rencontre uniquement des saules, des aulnes ou des pins rabougris n'ayant aucune valeur forestière. se posent souvent la question au sujet des essences forestières adaptées à ces types de terrains qui pourraient permettre de les valoriser.

Parmi les essences adaptées à ces milieux, on peut noter **le cyprès chauve** (Taxodium distichum) ou Cyprès de Louisiane, croissant dans les marais se distinguent par leurs racines aériennes pouvant atteindre 1,7 mètre de hauteur, elles assurent la fourniture en oxygène ainsi que la stabilité. Reproduction par graines (cônes mâles et femelles), 20 à 30 graines par cône femelle (5 à 10 mm de long) dispersées dans l'eau.

L'arbre apprécie le soleil et les terrains détrempés, marécageux ou régulièrement inondés, plutôt acides. Introduit en Europe en 1637, on le trouve en forêt de Rambouillet, au parc de Chamarande (Essone) ainsi que dans le département des Landes.

Plantation à environ 4 mètres d'espacement, de préférence au printemps. Il résiste à des températures de -28°C. Sa croissance est très rapide, la valeur de son bois est l'équivalent de celle du Pin Sylvestre.

Cet arbre semble particulièrement indiqué pour les plantations des berges de cours d'eau.

En effet, le "Guide des bonnes pratiques sylvicoles en milieu aquatique" préconise la plantation d'arbres à feuilles caduques à 5 mètres minimum de la berge, ce qui favoriserait la qualité de l'eau et le passage de la lumière pour la faune aquatique.

Cet arbre attire aussi les cervidés, il est donc souhaitable de le protéger comme les autres résineux.

L'ADAF propose à ses adhérents intéressés par le sujet de faire une opération d'essai concerté.

Vous pouvez contacter : **M. Roger BOYER à CELLE 19160 CHIRAC BELLEVUE**

Tél : 05-55-95-87-81

(Avant le 30 août 2013)

Monsieur BOYER se chargera de dresser la liste des personnes intéressées pour faire un essai, de grouper les demandes pour faire une commande commune aux meilleurs prix et conditions et d'assurer la distribution des plans à leur réception Il pourra aussi vous fournir tous renseignements complémentaires sur le sujet.

CONDUITE SYLVICOLE DU CÈDRE

Plantation à densité moyenne, entre 1.100 et 1.500 t/ha *(soit 3 x 3 ou 3 x 2,25 m pour entretien mécanisé).*
Entretiens très suivis surtout dans jeune âge :

- essence très sensible à la concurrence herbacée *(plants de petite taille)* ;
- essence exigeante en luminosité. Un abri latéral est toléré voire bénéfique cependant.

1ère éclaircie vers 15 m de hauteur : intensité modérée.

- essence à port très élancé ce qui limite la concurrence intra spécifique

Un élagage de tiges d'avenir peut être judicieux car il y a très peu d'élagage naturel même tardif :

- augmentation qualité des produits : le Cèdre bois odorant peut être prisé en ébénisterie, ameublement, décoration intérieure *(lambris, parquets).*

Rotation des éclaircies :

- 10 ans pour lui laisser le temps de réoccuper l'espace disponible et garantir une régularité de croissance *(objectif bois qualité).*

Possibilité de coupe définitive :

- vers 100 ans dans le sud de la France ;
- sans doute 70-80 ans chez nous.

Volume moyen espéré : 2 à 4 m³ *(arbres de 50-60 cm de diamètre).*

Forte capacité de régénération naturelle pour le renouvellement *(vers 40 ans voire 20 ans parfois)* ce qui est un atout sur des stations difficiles.

Michel RIVAL

Délimitation et bornage—journée technique du 26 octobre 2012

1/ REPERES ET ELEMENTS DE DELIMITATION IDENTIFIABLES SUR LE TERRAIN :

1.1. REPÈRES VISIBLES ET FIXES :

Les bornes : c'est le repère le plus connu. Elles matérialisent un changement de direction (borne d'angle) ou une orientation (borne d'alignement). Elles peuvent être de plusieurs origines :

- Borne traditionnelle en pierre. Ses caractéristiques :

- elle est solidement ancrée ;
- elle est facée ou orientée, de forme allongée ou dressée elle est le plus souvent munie de témoins ;
- elle peut être "cloutée" (souvent sur un rocher).

- Borne de géomètre ou OG : elle est en plastique coloré de forme carrée sur tige métallique.

Le fossé : il est d'origine artificielle et créé à l'initiative du propriétaire. Il délimitait parfois une parcelle mais souvent une propriété, une section ou une commune. "Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve" *art. 666 code civil.*

Le talus : il peut être d'origine naturelle ou artificielle (liée à la nature de culture différente entre 2 parcelles ex : terre/pré). En l'absence de bornes apparentes, il est en principe la propriété de la parcelle amont (rôle de soutènement). Quelques précautions sont à observer selon sa hauteur et la nature de culture respective des parcelles adjacentes.

1.2. AUTRES REPÈRES :

La haie ou arbres mitoyens

"Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantés sur la ligne séparative de deux héritages sont aussi réputés mitoyens. Lorsqu'ils meurent, qu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés (ou coupés)" *art 669-670 code civil.*

Arbres remarquables : Pieds "corniers" ; arbres têtards ; alignement.

1.3. CONSÉQUENCES EN FORÊT :

Distance de plantation/fonds voisin

"il n'est pas permis.... à défaut de règlements ou d'usage... d'avoir des arbres près de la limite de la propriété voisine qu'à distance prescrite de : 2 m de la limite pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m (cas en forêt) ou 0.5 m de la limite pour les plantations de moins de 2 m de hauteur" *art.671 code civil.*

2/ POURQUOI BORNER OU DÉLIMITER ?

2.1. QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES :

Un des principaux soucis est que le milieu forestier est évolutif sur du long terme (mini 2 générations) d'où l'intérêt de bien matérialiser son bien.

2.2. LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

2.2.1/ En tout temps :

- repérer les bornes ;
- mettre un piquet à chacune qui soit visible (1 m de haut et peint si possible) ;
- repérer les limites naturelles et les préserver (fossé, talus, mur, haie, chemin, ...) ;
- les reporter sur un plan à conserver = avoir un document à titre conservatoire = plan de délimitation ;
- passer régulièrement sur le terrain pour un entretien (tous les ans si possible) et vérification.

2.2.2/ Avant les travaux :

- passer sur la zone concernée et vérifier les repères ;
- en rajouter si nécessaire (ex : limite d'une coupe) ;
- mentionner à l'intervenant les éléments à préserver et à respecter (ex : fossé, haie, mur) ;
- chaque borne doit être rendue visible (piquet peint en rouge) surtout avec la mécanisation.

Rappel sur les effets négatifs de la mécanisation : bornes cassées ou arrachées, talus ou fossé détruits.

2.2.3/ Lors des travaux :

- faire respecter les éléments fixes de délimitation : bornes talus, fossé, haies… y compris internes au massif car se sont des repères et des points d'appui.
- ne pas mettre d'andain en bordure de parcelle car risque de "masquer" la limite, de détruire une borne, ...
- contrôler le respect des consignes.

En cas de non respect, ce sont autant de points de repères, non contestables qui disparaissent.

D'après la présentation de M. DUCROS Bernard, Géomètre Expert Foncier DPLG et les compléments d'information de M. RIVAL Michel, Chambre Agriculture Ussel.

CARTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE L'ADAF DORDOGNE-VENTADOUR

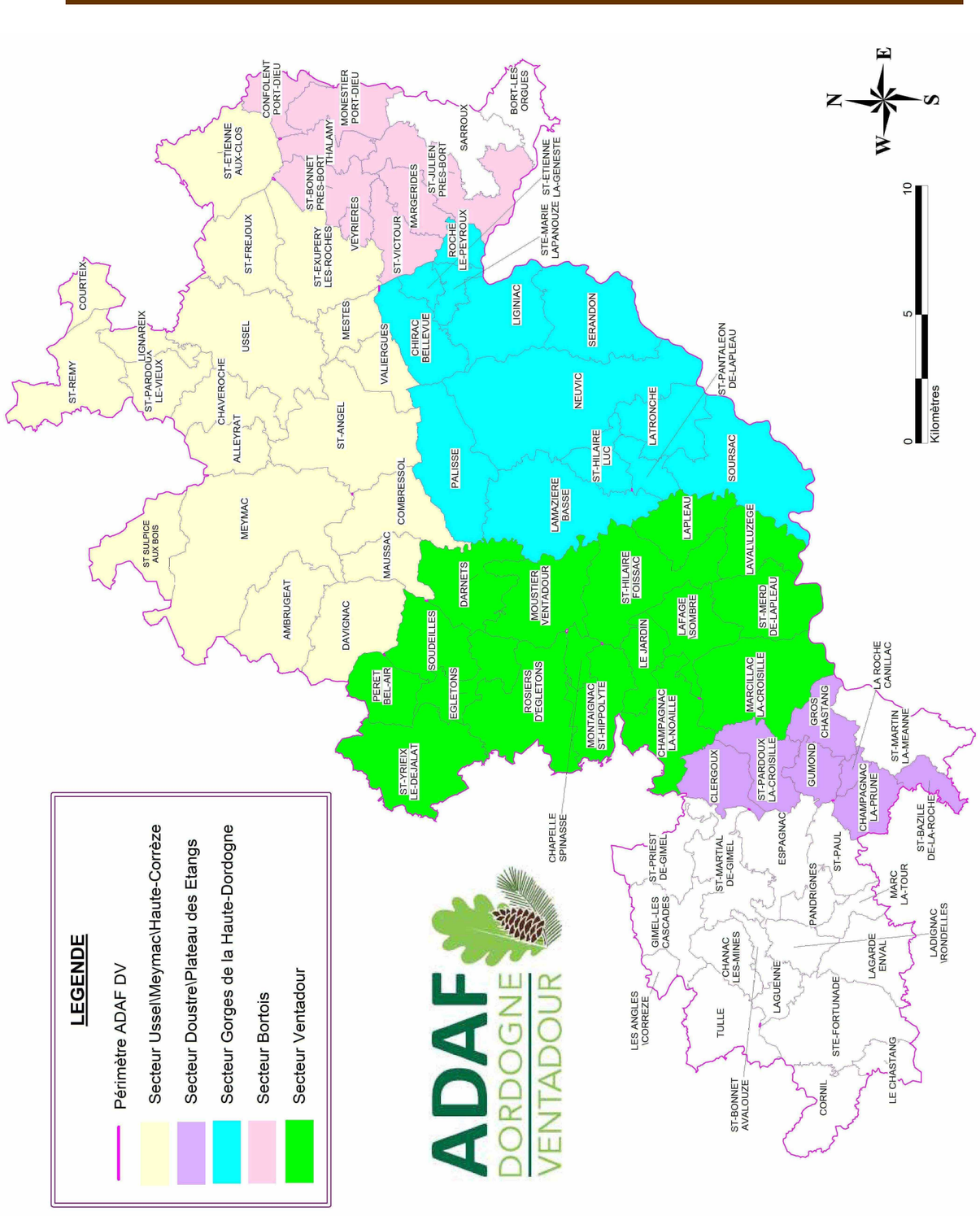

TERRITOIRE ADAF DORDOGNE- VENTADOUR

Secteur Ussel/Meymac/Haute-Corrèze

Délégué : M. AVOND Jean-Claude	**Suppléant : M. VERGNE Daniel**
43 rue des Courtiaux 63000 CLERMONT-FERRAND tél. : 04.73.91.39.75 – portable : 07.77.36.59.25 mail : jc.avond@orange.fr	22 Bd Rhin et Danube 19200 USSEL tél. : 05.55.72.43.10 – portable : 06.87.27.20.58 mail : daniel.vergne0325@orange.fr

Alleyrat – Ambrugeat – Chaveroche – Combressol – Courteix – Davignac – Lignareix – Maussac – Mestes – Meymac – Saint Angel – Saint Etienne aux Clos – Saint Exupéry les Roches – Saint Rémy – Saint Fréjoux – Saint Pardoux le Vieux –Saint Sulpice les Bois – Ussel – Valiergues

Secteur Doustre/Plateau des Etangs

Déléguée : Mme BRODIN Elisabeth	**Suppléant : M. REVEILLON Daniel**
Puy Bonnal 19320 LAROCHE CANILLAC tél. : 05.55.29.18.55 – portable : 06.72.77.42.05 mail : e.brodin@free.fr	Le Breuil 19150 ESPAGNAC tél. : 05.55.29.15.62

Champagnac la Prune – Clergoux – Gros Chastang – Gumont – Laroche Canillac – Saint Basile de la Roche – Saint Pardoux la Croisille

Secteur Gorges de la Haute-Dordogne

Délégué : M. BOYER Roger	**Suppléant : M. ROUFFIANGE Jacques**
Celle 19160 CHIRAC-BELLEVUE tél. : 05.55.95.87.81 – portable : 06.47.90.93.49 mail : lili.boyer0788@orange.fr	Le Four 19160 LAMAZIERE-BASSE tél. : 05.55.95.83.36 – portable : 06.89.08.38.55 mail : jacquesrouffiange@orange.fr

Chirac Bellevue – Lamazière Basse – Latronche – Liginiac – Neuvic – Palisse – Roche le Peyroux – Sainte Marie Lapanouze – Saint Etienne La Geneste – Saint Hilaire Luc – Sérandon – Saint Pantaléon de Lapleau – Soursac

Secteur Plateau Bortois

Délégué : M. VACHER Alain	**Suppléante : Mme COURTAULT Jeanine**
Montassou 19200 THALAMY tél. : 05.55.94.50.66 mail : giselevacher@orange.fr	Le Bourg 19200 CONFOLENT-PORT-DIEU tél. : 05.55.94.50.69 – portable : 06.03.26.66.30

Confolent Port Dieu – Margerides – Monestier Port Dieu – Saint Bonnet Près Bort – Saint Julien Près Bort – Saint Victour – Thalamy – Veyrières

Secteur Ventadour

Délégué : M. FARGES Guy	**Suppléant : M. BOULEGUE Alain**
28 rue des Quatre d'Ussel 19300 EGLETONS tél. : 05.55.93.09.31 – portable : 06.42.40.96.20 mail : guyfarge@orange.fr	9 boulevard de l'EATP 19300 EGLETONS tél. : 05.55.93.35.17

Champagnac la Nouaille – La Chapelle Spinasse - Darnets – Egletons – Le Jardin – Soudeilles – Lafage sur sombre – Laval sur Luzège – Marcillac la Croisille – Montaignac Saint Hippolyte – Moustier Ventadour – Peret Bel Air – Rosiers d'Egletons – Saint Hilaire Foissac – Lapleau – Saint Merd de Lapleau – Saint Yrieix le Déjalat